



**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024.**

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	26
Pouvoirs	:	3
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le onze octobre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Pascale MOURIERE, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Anaïs BAREYT, Mickael EECKHOUDT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Christelle GUILHEMSAN à M. Arnaud BRUNET

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Rose-Marie ABRAHAM

**Point 10 de l'ordre du jour.**

**Délibération n° 2024.91.**

**Objet : SYDEC – REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES A BULLES SUR LA PLACE DE LA DISTILLERIE. APPROBATION DU DEVIS.**

**Point 10 de l'ordre du jour.****Délibération n° 2024.91.****Objet : SYDEC – REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES A BULLES SUR LA PLACE DE LA DISTILLERIE. APPROBATION DU DEVIS.**

Monsieur Claude LABORDE indique au Conseil Municipal que de par la loi, les éclairages publics de type bulles doivent être remplacés avant 2025.

Sur la Place de la Distillerie, ce sont 12 candélabres qu'il faut remplacer.

Après étude, le SYDEC a transmis l'estimation de ces travaux.

Le devis se décompose ainsi :

- Etude, dépose de 12 ensembles existants, fourniture, pose et raccordement de 12 mâts de hauteur 4 m équipés de lanternes (RAGNI Cirko Lyre 36W 2200°K)

Montant estimatif TTC	28 035 €
TVA pré financée par le SYDEC	4 387 €
Montant HT	23 647 €
Subvention SYDEC	4 729 €
Subvention ETAT	5 607 €
<b>Participation communale</b>	<b>13 311 €</b>

Pour le financement de la part communale de cette opération, Monsieur LABORDE propose qu'il soit assuré sur emprunt contracté auprès du SYDEC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

**.APPROUVE** cette opération et **INDIQUE** que le financement sera réalisé sur emprunt contracté auprès du SYDEC.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 17/10/2024.

La Secrétaire de séance,  
Rose-Marie ABRAHAM.

Le Maire,  
Paul CARRERE.

Copies : Préfecture  
Chrono – Dossier CM  
Compta – Dossier CN  
SYDEC